



## Annexe 2

### Eléments de données pour la notification sous forme électronique

#### Assignations d'identités MMSI aux auxiliaires de la navigation (AtoN) des systèmes d'identification automatique (AIS)

##### Article 20 du Règlement des radiocommunications (RR)

Champ	Nom du champ	Longueur (max.)	Occurrences (max.)	Remarque
AC	Code d'intervention	1	1	Indique la mesure à prendre A – ajouter une nouvelle station M – modifier les états signalétiques d'une station existante S – supprimer une station existante
1.	MMSI*	9	1	La formation des identités MMSI est définie dans la dernière version de la Recommandation UIT-R M.585 (Annexe 4)  Le sixième chiffre peut être utilisé pour différencier certaines applications de cette catégorie d'identités MMSI indiquées dans l'exemple ci-dessous: a) 99MID1XXX Auxiliaire de la navigation physique du système AIS b) 99MID6XXX Auxiliaire de la navigation virtuel du système AIS
2.	Administration notificatrice*	3	1	Symbole de pays désigné par l'UIT
3.	Type d'auxiliaire de la navigation	1	1	Utiliser l'un des codes suivants pour définir le type d'auxiliaire de la navigation: R = réel S = de synthèse V = virtuel
4.	Nom de l'auxiliaire de la navigation	50	1	Nom agréé; numéro d'identification national ou international; description des caractéristiques particulières (voir la Recommandation A-126 de l'AIMS)
5.	Position de l'auxiliaire de la navigation en <b>longitude</b> – Degrés	3	1	En degrés, par exemple 110
6.	Minutes	2	1	En minutes, par exemple 58
7.	Secondes	2	1	En secondes, par exemple 21
8.	Symbole du point cardinal	1	1	Symbole approprié du point cardinal, par exemple E pour Est et W pour Ouest

\* Champs obligatoires

TPR/AtoN\_2  
7 décembre 2007

9.	Position de l'auxiliaire de la navigation en <b>latitude</b> – Degrés	2	1	En degrés, par exemple 34
10.	Minutes	2	1	En minutes, par exemple 40
11.	Secondes	2	1	En secondes, par exemple 27
12.	Symbole du point cardinal	1	1	Symbole approprié du point cardinal, par exemple N pour Nord et S pour Sud
13.	<b>Dimension</b> de l'auxiliaire de la navigation – Hauteur	3	1	En mètres
14.	Largeur	3	1	En mètres
15.	Longueur	3	1	En mètres
16.	<b>Type</b> du dispositif électronique de détermination de la position	9+8	10	Indiquer un ou plusieurs des codes suivants pour définir le type. <b>La longueur maximale d'une occurrence est 1.</b> Lorsque plusieurs codes sont notifiés, chaque code doit être séparé en utilisant le séparateur d'occurrence (c'est-à-dire la virgule (,)). 1 = Non défini 2 = GPS 3 = GLONASS 4 = GPS/GLONASS combinés 5 = Loran-C 6 = Chayka 7 = Système de navigation intégré 8 = Etudié 9 = Galileo, par exemple 2,5, 9
17.	<b>Coordonnées</b> de la personne à contacter, y compris les numéros de téléphone et de télécopie	250	1	Nom, adresse, téléphone, etc.

## 1 Format des données pour la notification sous forme électronique:

<i>Format:</i>	Fichier de texte ASCII
<i>Séparateur de champ:</i>	Point-virgule (;)
<i>Séparateur d'occurrence:</i>	Virgule (,)
<i>Séparateur d'enregistrement:</i>	Nouvelle ligne

Afin d'éviter toute anomalie dans les caractéristiques de la station, les administrations sont priées de **TOUJOURS** notifier les états signalétiques complets de la station lorsque:

- Le code d'intervention utilisé est **M** (Modification), ou
- Le code d'intervention utilisé est **A** (Addition).

**Exemple** A;992691000;SUI;R;UIT Genève;06;13;14;E;46;22;09;N;3;2;2;7;  
UIT, Place des Nations, CH-1211 Genève 20, Suisse, +41 22 730 5785  
A;992691500;SUI;R;UIT Genève;06;13;14;E;46;22;09;N;3;2;2;2,5,9;  
UIT, Place des Nations, CH-1211 Genève 20, Suisse, +41 22 730 5785

## 2 Règles

- 1 L'ordre dans lequel les champs sont mentionnés dans le Tableau des éléments de données doit **TOUJOURS** être respecté.

**Exemple:** Code d'intervention; MMSI; Administration notificatrice;  
Type d'auxiliaire de la navigation; Nom de l'auxiliaire de la navigation;  
Position en longitude de l'auxiliaire de la navigation, en degrés, etc.

- 2 Aucun champ ne doit dépasser la longueur maximale qui lui est attribuée (voir la longueur (max.) indiquée dans le Tableau des éléments de données).

- 3 Séparateur de champ (;)

- Chaque champ est séparé à l'aide du séparateur de champ.
- Le séparateur de champ (c'est-à-dire le point-virgule (;)) ne doit être utilisé dans aucun champ.
- Des séparateurs de champ doivent être utilisés même en l'absence de données pour tel ou tel champ.

**Exemple:** A;992691000;SUI;R;UIT Genève;06;13;;E;46;22;09;N;3;2;2;;

- 4 Séparateur d'occurrence (,)

- Lorsque plusieurs valeurs peuvent être notifiées pour tel ou tel champ, chaque valeur doit être séparée par le séparateur d'occurrence (c'est-à-dire la virgule (,)).

**Exemple:** A;992691500;SUI;R;UIT Genève;06;13;14;E;46;22;09;N;3;2;2;2,5,9;  
UIT, Place des Nations, CH-1211 Genève 20, Suisse, +41 22 730 5785

### Prière d'adresser les notifications au:

Directeur du Bureau des radiocommunications - UIT, Place des Nations  
CH-1211 Genève 20, Suisse  
Numéro de télécopie direct: +41 22 730 5785,  
Adresse électronique : [brmail@itu.int](mailto:brmail@itu.int)

---